

PALATINE
ASSET MANAGEMENT

Donner du sens et de la valeur
à vos investissements



CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

***Société d'investissement à capital
variable - SICAV***

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2024/2025



CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

(anciennement CONSERVATEUR UNISIC)

SICAV - Société d'investissement à Capital Variable

OPCVM relevant de la directive européenne 2014/91/UE

ACTIONS FRANCAISES

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

30/09/2025

- I - CARACTERISTIQUES

► OPC d'OPC : inférieur à 10% de l'actif net

► Objectif et politique d'investissement :

La classification AMF de l'OPCVM est : Actions Françaises.

La SICAV vise à atteindre une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice SBF 120 dividendes réinvestis, sur un horizon de 5 ans.

Elle est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et est donc investie à hauteur de 75% minimum en actions françaises et/ou européennes.

CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE promeut des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR et, bien qu'elle n'ait pas pour objectif l'investissement durable, elle contiendra une proportion minimale de 70% d'investissements durables ayant un objectif social. L'objectif social des activités considérées comme durables que ce produit financier entend partiellement atteindre est de sélectionner les entreprises françaises qui privilégient une politique sociale responsable axée sur l'emploi durable (créations emplois, formation, égalité Femmes/Hommes, ...) et qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable. De plus ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à l'objectif d'investissement sur le plan environnemental ou social. La SICAV s'attache aussi à investir dans des sociétés qui ont de bonnes pratiques de gouvernance.

De plus, la prise en compte des risques de durabilité et des caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs vise à pousser les entreprises vers une démarche de progrès en termes de pratiques ESG en engageant un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration détaillés et suivis dans le temps.

La SICAV applique des filtres d'exclusions sectorielles, nominatives et de controverses, le titre axé sur le social (score emploi) et le filtre ESG (exclusion des plus mauvaises notes ESG). Ces filtres permettent de réduire significativement l'univers d'investissement et au minimum de 20%. Un dernier filtre fondamental axé sur la qualité des fondamentaux de l'entreprise sera appliqué afin de construire un portefeuille concentré d'une quarantaine de valeurs.

La SICAV pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions, indices ou change en couverture ou exposition. Les engagements hors bilan sont limités à 100% de l'actif.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 5 ans

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation de la SICAV, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : la SICAV peut, à tout moment, être totalement ou au minimum à 75%, exposée aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de change : la SICAV peut être exposée au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : la SICAV peut être exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés, publics ou souverains. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : la SICAV pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance), il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de la SICAV.

Risque lié au recours aux instruments dérivés : la SICAV peut avoir recours à des dérivés ce qui peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels elle est investie.

Risque de taux : l'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » de la SICAV. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative de la SICAV une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 0,50 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux d'intérêt, par une baisse de 0,50% de la valorisation.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'ils surviennent, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Conservateur Emploi Durable investit sur les sociétés françaises leaders qui mettent au cœur de leur stratégie l'emploi durable et le capital humain.

Nous sommes convaincus que ces entreprises créeront plus de valeur à long terme. Et surtout seront plus résilientes dans les phases de marchés difficiles.

Nous privilégions les valeurs de croissance / qualité qui constituent le socle de notre gestion axée sur une stratégie de long terme en cohérence avec notre politique de durabilité (intégration ESG/ISR).

Sur la Sicav, au cours de la période, nous avons conservé un positionnement qualitatif en nous concentrant sur des valeurs capables d'avoir cette double focale sur le capital humain et la performance financière.

Sur le luxe, nous avons en portefeuille Hermès et LVMH. Nous avons continué de réduire notre positionnement sur le secteur pour prendre en compte le ralentissement du secteur en Chine surtout. Dans la même logique nous avons réduit notre positionnement en Pernod (baisse de la consommation des Spiritueux).

A noter que ces valeurs de la consommation discrétionnaire ont eu sur la période les plus décevantes performances.

Dans la Tech, nous avons une position en Dassault Systèmes (rétention des talents). Nous avons également dans les SSII une valeur comme Cap Gemini (actionnariat solide).

STMicro est notre valeur préférée dans les semi-conducteurs.

Nous avons ajouté une position en Danone qui bénéficie dans son secteur de très bons taux de croissance et a misé sur l'emploi des jeunes.

Dans le pétrole, nous avons aucune position en raison de notre politique d'exclusion (pas de valeur Pétrole)

Nous avons au sein des valeurs de la santé Sanofi et BioMérieux.

On peut ajouter dans ce secteur Essilor (leader mondial dans la fabrication de verres correcteurs, forte demande pour ses produits innovants, solide réputation de qualité, très belle performance sur la période)

Dans les valeurs de la construction & infrastructure, citons Vinci.

Nous avons fortement augmenté en cours de période notre positionnement en Safran et Airbus pour prendre en compte la bonne tenue de l'activité de l'aéronautique civil et des budgets de la défense.

Ce sont d'ailleurs les meilleurs performeurs sur la période.

Nous avons sur le secteur banque-finance AXA, BNP et Crédit Agricole qui ont bénéficié de la hausse de la courbe des taux.

Nous gardons un fort positionnement sur certains secteurs comme les biens d'équipement (gestion de l'énergie) avec des valeurs comme Schneider et Legrand qui profitent du « boom » des datas centers et mettent au cœur de leur stratégie le capital humain.

Nous conservons nos valeurs de qualité comme Air Liquide dans les gaz industriels. Publicis dans les médias délivre des résultats solides et a une politique d'avantages sociaux parmi les meilleures de la place.

Dans l'industrie nous avons Bureau Veritas qui continue d'afficher une très bonne visibilité en ayant un « focus » fort sur la qualité de vie au travail de ses salariés.

Nous sommes absents des valeurs assembleurs automobiles (forte concurrence, risque chinois et donc de licenciement). Nous conservons Michelin parmi les équipementiers (salaire décent annoncé en début d'année pour l'ensemble de ses salariés)

Conservateur Emploi Durable pour rappel souhaite faire de l'emploi durable en France un axe fort d'investissement.

La stratégie d'investissement prend en compte des critères extra-financiers (ESG) et est mis en œuvre selon une approche thématique sociale.

La SICAV investit principalement dans des actions d'entreprises françaises appartenant au SBF120. L'approche thématique sociale retenue vise à déterminer les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (critères ESG).

La gestion privilégie les sociétés ayant déployé des politiques sociales les plus vertueuses en matière d'emploi en France et de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable, sans contrainte sectorielle.

La sicav choisit les entreprises qui gèrent de la manière la plus juste possible les changements de demain : changement générationnel, transformation digitale, transition écologique, grâce à une politique ambitieuse de formation, de dialogue social, de parité et de diversité pour accompagner ces mutations.

Sur l'exercice 2024/2025, Conservateur Emploi Durable réalise une performance de +0,45% pour la part C et +0,44% pour la part D (compte-tenu du dividende de 2,64€ détaché le 6/12/2024).

Son indicateur de référence (SBF 120) réalise une performance de +6.08% sur la même période.

Les performances passées de la SICAV ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2024/2025, la SICAV n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;

- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2024/2025, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Exercice des droits de vote :

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC 40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- ✓ Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- ✓ La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique d'engagement actionnarial et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Palatine Asset Management – 140 boulevard Malesherbes 75017 Paris.

Commission de mouvements :

La commission de mouvements, facturée à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier, est intégralement reversée à la société de gestion.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- Tarification	- Confidentialité
- Qualité de l'exécution	- Organisation de réunions avec les émetteurs
- Qualité des analyses	- Qualité du back – office
- Qualité du conseil	- Traitement des litiges
- Capacité à intervenir dans des situations spéciales	

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'année 2024 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019

ex art.173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC. L'analyse des critères ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) permet d'évaluer la démarche RSE des entreprises. Notre démarche ESG se matérialise par une politique d'intégration des risques de durabilité et l'intégration dans notre gestion des critères environnementaux sociaux et de gouvernance.

Palatine AM est convaincu que la prise en compte de ces critères ESG est source de performance financière sur le long terme. Cette démarche permet d'associer toutes les équipes de la société de gestion.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès.

Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : Investissement Durable - Palatine Asset Management .

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds
Ce fonds applique des exclusions normatives, sectorielles et de controverses dont la liste est accessible à l'adresse suivante Investissement Durable - Palatine Asset Management.

Sur l'exercice, le filtre ESG a exclu un minimum de 20% des émetteurs les plus mal notés de l'univers d'investissement de départ.

b) Politique de vote et engagement

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE promeut les critères environnementaux et sociaux sans avoir un objectif durable. Pour autant, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR), le produit entend partiellement réaliser un objectif d'investissement durable.

Le produit financier ne s'engage à aucun minimum d'investissement aligné à la taxonomie environnementale européenne.

L'annexe périodique SFDR figure à la fin de ce rapport.

Risque global de la SICAV

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations :

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2024, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (25 collaborateurs fin de période) a représenté 3 069 K€, et se décompose pour 2 279 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 790 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

Investissements éligibles au PEA

Au titre de l'exercice 2024/2025, la SICAV est demeurée investie au minimum à 75% de son actif en titres éligibles au PEA, titres mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du code monétaire et financier.

- VI – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, modifié par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les informations suivantes :

1. Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE. et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales : Néant

2. Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice : Néant

3. Les modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 :

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration qui porte le titre de président directeur général.

4. La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice est jointe au dossier du conseil d'administration.

- VII – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
FR0000120644	DANONE	Achat d'actions	20/01/2025	20 000	1 316 601
FR001400AJ45	MICHELIN	Vente d'actions	16/12/2024	32 000	1 023 730
FR0000121014	LVMH	Achat d'actions	16/12/2024	1 600	1 016 777
FR0000127771	VIVENDI SE	Vente d'actions	06/12/2024	115 000	994 863
FR0000073272	SAFRAN	Vente d'actions	15/01/2025	4 250	938 368
FR0000073272	SAFRAN	Vente d'actions	17/01/2025	4 000	905 751
FR0000073272	SAFRAN	Vente d'actions	16/01/2025	4 000	893 138
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	Achat d'actions	18/03/2025	50 000	844 034
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC	Achat d'actions	17/09/2025	3 500	811 113
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC	Vente d'actions	01/08/2025	3 500	783 645

- VIII – OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 30/09/2025 : - OPCVM = 2,18 % de l'actif net

- IX- INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

- ✓ Depuis, le 7/01/2025, passage des ordres (hors mouvements sur OPC) via NATIXIS TRADEX SOLUTIONS SA :
Siège social : 59 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS
Banque prestataire de services d'investissement agréée par l'ACPR le 23/07/2009 Société d'intermédiation, elle a pour objet d'assurer une prestation d'intermédiation (i.e. réception-transmission et exécution d'ordres pour compte de tiers) auprès de la société de gestion. La société de gestion transmet ses ordres sur instruments financiers (ETF pour ce fonds) résultant des décisions de gestion à NATIXIS TRADEX SOLUTIONS. Par ailleurs, NATIXIS TRADEX SOLUTIONS assure la quasi-totalité de l'activité d'acquisitions/cessions temporaires de titres. PALATINE AM et Natixis TradEx Solutions appartiennent au même groupe (BPCE).
- ✓ Depuis le 7/01/2025, abandon du label ISR. Toutefois, la SICAV poursuit la promotion des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR et, s'engage à investir dans une proportion minimale de 70% en investissements durables ayant un objectif social.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852"

Dénomination du produit :

Conservateur Emploi Durable

Identifiant d'entité juridique :

9695005JA0WO667KVQ87

Caractéristiques environnementales et sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durables.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Conservateur Emploi Durable a promu des caractéristiques environnementales et sociales sur la période.

Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales et sociales et de l'investissement durable social a donc été effectuée en moyenne annuelle des performances trimestrielles (31/12/2024, 31/03/2025, 30/06/2025 et 30/09/2025).

○ Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

Indicateurs	Moyenne annuelle des mesures trimestrielles
Respect des politiques d'exclusions	100,00%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min.	100,00%
Pourcentage de valeurs investies ayant un score emploi d'au moins 2,5/5	100,00%
Pourcentage de réduction de l'univers d'investissement	20,00%

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

Indicateur	Moyenne annuelle des mesures trimestrielles	
	Fonds	Indice
Note ESG (/20)	13,34	13,24
Score emploi (/5)	4,01	3,64

○ ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs	Moyenne 4T - 2024	Moyenne 4T – 2025
Note ESG (sur 20)	16,50*	13,34*
Score emploi (sur 5)	3,93	4,01

*Changement de méthodologie entre 2024 et 2025

- Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La Sicav Conservateur Emploi Durable avait comme objectif d'investissement durable social :

- 1- Sélectionner des entreprises françaises qui privilégient une politique sociale responsable axée sur l'emploi durable : 100% des entreprises investies avaient un score emploi d'au moins 2,5/5.
- 2- Investir dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable : 100% des valeurs qualifiées de durables ont eu une contribution positive à au moins un des ODD sociaux des Nations Unies.
- 3- Sélectionner des valeurs dont le DNSH est limité selon Palatine AM : 100% des valeurs qualifiées de durables avaient des incidences négatives limitées.
- 4- Choisir des sociétés ayant de bonnes pratiques de gouvernance : 100% des valeurs qualifiées de durables avaient de bonnes pratiques de gouvernance selon Palatine AM.

- Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au cours de la période, les principales incidences négatives du portefeuille ont été les suivantes :

Corporates			
		Valeurs	Couvertures
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	2 574,14	100%
	Émissions de GES de niveau 2	1 488,91	100%
	Émissions de GES de niveau 3	18 756,01	100%
	Émissions totales de GES	22 819,05	100%
2. Empreinte carbone		417,05	100%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		926,47	100%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		11,11	100%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation	51,43	100%
	Production	8,28	100%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Nace A	N/A	N/A
	Nace B	N/A	N/A
	Nace C	0,23	100%
	Nace D	N/A	N/A
	Nace E	1,32	100%
	Nace F	0,13	100%
	Nace G	0,76	100%
	Nace H	N/A	N/A
	Nace L	N/A	N/A
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		0,47	100%
8. Rejets dans l'eau		0,10	100%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs		4,05	100%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales		-	100%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		-	100%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé		10,43	100%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance		46,77	100%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)		0	100%
Souverains			
15. Intensité de GES			
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales			
Immobiliers			

17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers		
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique		
Additionnels - Tableau 2 & 3		
II.2. Émissions de polluants atmosphériques	0,20	100%
III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	3,72	100%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des Nations-Unies se fait en plusieurs étapes :

- Gestion des controverses : Aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains.
- Compliance des entreprises investies aux principes des Nations-Unies ou de l'OCDE : le portefeuille a détenu en moyenne 98,12% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : 96,28% des sociétés investies au sein de Conservateur Emploi Durable, ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
- Notation ESG : La note ESG moyenne du portefeuille au cours de la période est de 13,34/20.
- Bonnes pratiques de gouvernance : 100% des valeurs investies avaient de bonnes pratiques de gouvernance selon Palatine AM.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 97,29%.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les 15 principaux investissements du produit financier (ou 50% des investissements du produit financier) sur la période ont été les suivants :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	6,94	France
BNP PARIBAS	Finance	6,12	France
PUBLICIS GROUPE	Consommation discrétionnaire	5,82	France
LVMH	Consommation discrétionnaire	5,81	France
AIR LIQUIDE	Matériaux	5,58	France
AXA	Finance	4,78	France
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Service aux collectivités	4,72	France
BUREAU VERITAS	Industrie	4,67	France
L'OREAL	Consommation discrétionnaire	4,62	France
SANOFI-AVENTIS	Santé	4,48	France

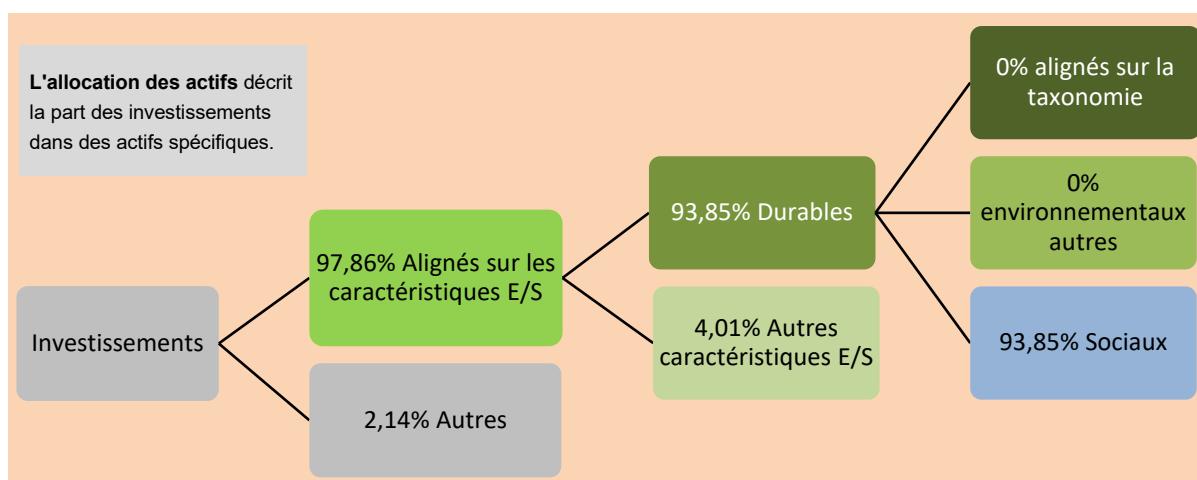


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier a investi en moyenne sur l'année 93,85% de son actif dans des investissements alignés à son objectif social.

○ **Quelle était l'allocation des actifs ?**

L'allocation des actifs au cours de la période a été la suivante :



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Industrie
- Consommation discrétionnaire
- Finance
- Santé
- Technologie
- Matériaux de base
- Services aux collectivités
- Consommation de base

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE¹ ?

Ce produit financier ne réalise pas d'investissements durables sur le plan environnemental.

○ **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie ?**

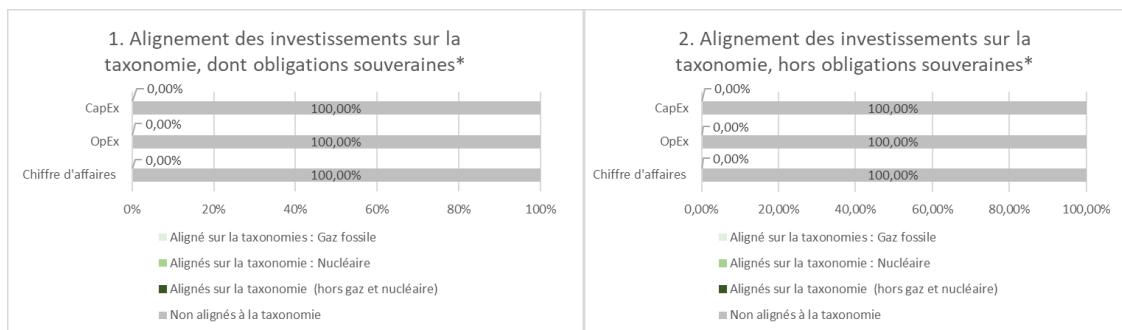
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines**

○ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

○ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conforme à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social au cours de la période a été de 93,85%.

Indicateur	31/12/24	31/03/25	30/06/25	30/09/25	Moyenne 4T
Investissements durables sociaux	97,15	92,51	91,30	94,43	93,85%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont des liquidités ou assimilés et/ou des valeurs pour lesquelles il n'y a pas suffisamment de données ESG disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraints de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- **Filtre d'exclusions sectorielles et normatives** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Filtre notation ESG** :
 - 100% des valeurs investies ont une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% minimum.
 - Note ESG moyenne du portefeuille sur la période a été de 13,34/20, supérieure à celle de l'indice de référence qui est de 13,24/20.
- **Score emploi** :
 - 100% des valeurs investies ont un score emploi minimum de 2,5/5.
 - Le score emploi moyen du portefeuille sur la période a été de 4,01/5, supérieur à celui de l'indice de référence de 3,64/5.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

86 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

86 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	54 579 015,20	61 123 981,70
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	54 579 015,20	61 123 981,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 215 384,00	2 017 027,95
OPCVM	1 215 384,00	2 017 027,95
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	55 794 399,20	63 141 009,65
Créances et comptes d'ajustement actifs	168,69	0,00
Comptes financiers	166 681,80	1 293 868,14
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	166 850,49	1 293 868,14
Total de l'actif I+II	55 961 249,69	64 434 877,79

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	50 302 644,07	53 086 877,98
Report à nouveau sur revenu net	318,57	598,64
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	5 332 580,24	5 090 626,78
Résultat net de l'exercice	239 159,83	6 192 222,28
Capitaux propres I	55 874 702,71	64 370 325,68
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	55 874 702,71	64 370 325,68
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	86 546,98	64 552,11
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	86 546,98	64 552,11
Total Passifs : I+II+III+IV	55 961 249,69	64 434 877,79

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	2 063 129,96	2 086 009,91
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	13 377,92	29 769,24
Sous-total produits sur opérations financières	2 076 507,88	2 115 779,15
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total revenus financiers nets (A)	2 076 507,88	2 115 779,15
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-695 297,70	-877 305,16
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-695 297,70	-877 305,16
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 381 210,18	1 238 473,99
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-26 351,45	-127 617,20
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 354 858,73	1 110 856,79
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	3 103 908,07	8 532 195,70
Frais de transactions externes et frais de cession	-226 842,01	-272 960,83
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 877 066,06	8 259 234,87
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-202 818,22	-1 351 840,07
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 674 247,84	6 907 394,80

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-4 189 303,41	-2 144 810,44
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-3 085,85	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-4 192 389,26	-2 144 810,44
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	402 442,52	318 781,13
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-3 789 946,74	-1 826 029,31
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	239 159,83	6 192 222,28

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

La SICAV vise à atteindre une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice SBF 120 dividendes réinvestis, sur un horizon de 5 ans.

De plus, CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE promeut des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR et, bien qu'elle n'ait pas pour objectif l'investissement durable, elle contiendra une proportion minimale de 70% d'investissements durables ayant un objectif social.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	119 079 029,77	81 470 634,01	87 029 877,74	64 370 325,68	55 874 702,71
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D en EUR					
Actif net	35 087 972,82	18 660 437,37	17 418 126,57	13 853 496,95	11 070 510,25
Nombre de titres	270 959,266	166 305,150	124 383,106	90 619,020	73 417,645
Valeur liquidative unitaire	129,49	112,20	140,03	152,87	150,78
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	32,92	48,37	56,17	72,63	79,84
Distribution unitaire sur revenu	0,73	2,84	1,91	2,64	3,65
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,14	0,07	0,09	0,01	0,00 (1)
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C en EUR					
Actif net	83 991 056,95	62 810 196,64	69 611 751,17	50 516 828,73	44 804 192,46
Nombre de titres	359 515,749	308 618,608	268 138,724	175 881,105	155 299,562
Valeur liquidative unitaire	233,62	203,52	259,61	287,22	288,50
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	10,43	27,99	14,58	30,79	13,81
Capitalisation unitaire sur revenu	1,31	5,16	3,54	4,95	6,99

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds : FR0000930471 - Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D : Taux de frais maximum de 1,196% TTC

FR0010038257 - Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C : Taux de frais maximum de 1,196% TTC

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière
- Les frais administratifs externes à la société de gestion (commissaires aux comptes, frais liés au dépositaire, à la délégation de la gestion comptable, frais techniques de distribution, frais juridiques propres à l'OPC, ...)
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas de l'OPCVM investissant à plus de 20% dans d'autres OPC
- Les commissions de mouvement
- La commission de surperformance

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux ! Barème
1	Frais de gestion financière		
2	et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,196 % TTC maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif ^
4	Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0 à 0,80% TTC
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

*OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	64 370 325,68	87 029 877,74
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 996 430,30	4 865 550,49
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-11 331 844,96	-34 656 249,50
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 381 210,18	1 238 473,99
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 877 066,06	8 259 234,87
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-4 192 389,26	-2 144 810,44
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-226 095,29	-221 751,47
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	55 874 702,71	64 370 325,68

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D		
Actions souscrites durant l'exercice	1 902,043	276 814,20
Actions rachetées durant l'exercice	-19 103,418	-2 836 185,80
Solde net des souscriptions/rachats	-17 201,375	-2 559 371,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	73 417,645	
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C		
Actions souscrites durant l'exercice	9 636,807	2 719 616,10
Actions rachetées durant l'exercice	-30 218,350	-8 495 659,16
Solde net des souscriptions/rachats	-20 581,543	-5 776 043,06
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	155 299,562	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D FR0000930471	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	11 070 510,25	73 417,645	150,78
CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C FR0010038257	Capitalisation	Capitalisation	EUR	44 804 192,46	155 299,562	288,50

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 PAYS-BAS +/-	Pays 3 SUISSE +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	54 579,02	50 789,02	2 724,12	1 065,87	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	54 579,02					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	166,68	0,00	0,00	0,00	166,68
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	166,68

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	166,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	166,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	ZAR				
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	168,69
Total des créances		168,69
Dettes		
	Rachats à payer	28 219,34
	Frais de gestion fixe	58 327,64
Total des dettes		86 546,98
Total des créances et des dettes		-86 378,29

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	142 731,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	552 566,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations**D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 215 384,00
Instruments financiers à terme	FR0000437576	PALATINE FRA MIDCAP 3DEC	1 215 384,00
Total des titres du groupe			1 215 384,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	1 354 858,73	1 110 856,79
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	1 354 858,73	1 110 856,79
Report à nouveau	318,57	598,64
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 355 177,30	1 111 455,43

Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	268 307,44	239 028,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	268 307,44	239 028,08
Report à nouveau	318,57	598,64
Sommes distribuables au titre du revenu net	268 626,01	239 626,72
Affectation :		
Distribution	267 974,40	239 234,21
Report à nouveau du revenu de l'exercice	651,61	392,51
Capitalisation	0,00	0,00
Total	268 626,01	239 626,72
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	73 417,645	90 619,020
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,65	2,64
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	742,39	511,74

Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	1 086 551,29	871 828,71
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 086 551,29	871 828,71
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 086 551,29	871 828,71
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 086 551,29	871 828,71
Total	1 086 551,29	871 828,71
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	175 881,105
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 674 247,84	6 907 394,80
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 674 247,84	6 907 394,80
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	5 332 580,24	5 090 626,78
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 006 828,08	11 998 021,58

Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	529 239,14	1 491 348,78
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	529 239,14	1 491 348,78
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	5 332 580,24	5 090 626,78
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 861 819,38	6 581 975,56
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	5 861 819,38	6 581 975,56
Capitalisation	0,00	0,00
Total	5 861 819,38	6 581 975,56
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	90 619,020
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 145 008,70	5 416 046,02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 145 008,70	5 416 046,02
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 145 008,70	5 416 046,02
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 145 008,70	5 416 046,02
Total	2 145 008,70	5 416 046,02
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	175 881,105
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			54 579 015,20	97,68
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			54 579 015,20	97,68
Assurance			2 621 280,00	4,69
AXA SA	EUR	64 500	2 621 280,00	4,69
Banques commerciales			4 393 180,00	7,86
BNP PARIBAS	EUR	46 000	3 557 180,00	6,36
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	50 000	836 000,00	1,50
Boissons			668 320,00	1,20
PERNOD RICARD SA	EUR	8 000	668 320,00	1,20
Composants automobiles			580 260,00	1,04
MICHELIN (CGDE)	EUR	19 000	580 260,00	1,04
Electricité			2 404 260,00	4,30
LEGRAND SA	EUR	17 100	2 404 260,00	4,30
Equipements électriques			3 730 320,00	6,68
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	15 700	3 730 320,00	6,68
Equipements et fournitures médicaux			3 825 400,00	6,85
BIOMERIEUX	EUR	13 000	1 479 400,00	2,65
ESSILORLUXOTTICA	EUR	8 500	2 346 000,00	4,20
Hôtels, restaurants et loisirs			1 289 600,00	2,31
ACCOR SA	EUR	32 000	1 289 600,00	2,31
Industrie aérospatiale et défense			5 755 130,00	10,28
AIRBUS SE	EUR	13 800	2 724 120,00	4,88
SAFRAN SA	EUR	10 100	3 031 010,00	5,40
Logiciels			3 081 720,00	5,52
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	51 000	1 454 010,00	2,60
VINCI SA	EUR	13 800	1 627 710,00	2,92
Media			2 956 816,00	5,29
PUBLICIS GROUPE	EUR	36 200	2 956 816,00	5,29
Producteur et commerce d'énergie indépendants			3 492 100,70	6,25
AIR LIQUIDE SA	EUR	19 745	3 492 100,70	6,25
Produits alimentaires			1 794 672,00	3,21
DANONE	EUR	24 200	1 794 672,00	3,21
Produits de soins personnels			2 701 105,00	4,83
L'OREAL	EUR	7 330	2 701 105,00	4,83
Produits pharmaceutiques			2 120 850,00	3,80
SANOFI	EUR	27 000	2 120 850,00	3,80
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 879 030,00	3,36
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	20 500	1 879 030,00	3,36
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			1 065 871,50	1,91
STMICROELECTRONICS NV	EUR	44 700	1 065 871,50	1,91

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux collectivités			2 434 320,00	4,36
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	84 000	2 434 320,00	4,36
Services aux professionnels			2 690 640,00	4,82
BUREAU VERITAS SA	EUR	101 000	2 690 640,00	4,82
Services liés aux technologies de l'information			976 045,00	1,75
CAPGEMINI SE	EUR	7 900	976 045,00	1,75
Textiles, habillement et produits de luxe			4 118 095,00	7,37
HERMES INTERNATIONAL	EUR	940	1 958 020,00	3,50
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	EUR	4 150	2 160 075,00	3,87
TITRES D'OPC			1 215 384,00	2,18
OPCVM			1 215 384,00	2,18
Gestion collective			1 215 384,00	2,18
PALATINE FRA MIDCAP 3DEC	EUR	445	1 215 384,00	2,18
Total			55 794 399,20	99,86

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures		0,00	0,00	0,00
Sous-total 1.				
2. Options		0,00	0,00	0,00
Sous-total 2.				
3. Swaps		0,00	0,00	0,00
Sous-total 3.				
4. Autres instruments		0,00	0,00	0,00
Sous-total 4.				
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures		0,00	0,00	0,00
Sous-total 1.				
2. Options		0,00	0,00	0,00
Sous-total 2.				
3. Swaps		0,00	0,00	0,00
Sous-total 3.				
4. Autres instruments		0,00	0,00	0,00
Sous-total 4.				
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	55 794 399,20
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	166 850,49
Autres passifs (-)	-86 546,98
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	55 874 702,71

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D	EUR	73 417,645	150,78
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C	EUR	155 299,562	288,50

CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 septembre 2025

CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Paris-La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD